



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2023-006

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit mars à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 9
Votants : 8

Date de la convocation : 06 mars 2023

Présents : Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Jean-Luc LEGER, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Cyril GRILO, Patrick RICHARD, Bernard ROUSSEAU (suppléant), Joaquim VAZ.

Absents excusés :
Nadine EUDE-COULON

Absents :
Florence PETITJEAN (suppléante)

Secrétaire : Cyril GRILO

Objet : Affectation du résultat
De fonctionnement de l'exercice

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12 788.33 euros ;
Le Comité syndical DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté : + 12 488.87 €
Virement à la section d'investissement : + 12 488.87 €

Résultat de l'exercice 2022 : + 12 788.33 €

RESULTAT A AFFECTER : + 12 788.33 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : + 29 852.81 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : 0

BESOIN DE FINANCEMENT : 0

DECISION D'AFFECTATION :

AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : + 12 788.33€
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 : 0€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application **Télérecours** : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de séance,

Cyril GRILO

Le Président,

Christian MANCION

